

Château-Landon - Souppes

Beaumont-du-Gâtinais

Installation d'une cabine de télé-médecine



Une consultation en toute autonomie, en liaison avec un médecin connecté. (© H4D)

Après Nangis, Chelles et Moret-Seine-et-Loing, la 4^e cabine de télé-médecine sur les 10 prévues avant la fin de l'année par le Département, sera implantée à Beaumont-du-Gâtinais.

Installée au rez-de-chaussée de la mairie, elle devrait être opérationnelle courant mai. Ceci est le résultat du Pacte santé adopté en juin 2020 par le Conseil départemental pour apporter une réponse au désert médical dans les zones rurales. La cabine de téléconsultation est

un dispositif médical équipé d'instruments de mesure qui donnent accès à une consultation clinique de qualité dans des conditions similaires à celles d'un cabinet médical.

Elle sera ouverte à tous les patients qui pourront prendre, sous les consignes du médecin, les paramètres physiologiques essentiels : température, saturation O₂, fréquence cardiaque, tension artérielle, poids, taille et repartir avec une ordonnance.

En deux mots

La députée à la rencontre des élus

La députée Sylvie Bouchet-Bellecourt poursuit sa tournée des communes de la circonscription en rencontrant les maires lors de petites réunions sectorisées comme dernièrement à Château-Landon et Aufferville (ici en photo). L'occasion d'échanger avec les élus ruraux sur leurs problématiques locales et leurs projets.



Attention arnaques

Comme à Saint-Pierre et Nemours il y a quelques semaines, une publicité est en cours de distribution à Château-Landon. Marquée des couleurs nationales, elle peut vous laisser penser qu'il s'agit d'un document officiel édité par la mairie. Or, il n'en est rien. La municipalité de Château-Landon demande aux habitants de ne pas utiliser pas les numéros de téléphone pour ces services aux tarifs excessifs, qui sont mentionnés dans le bas du document en caractères minuscules.



Concours Recycl'Art

La municipalité de Château-Landon invite les artistes et les familles à participer au concours Recycl'Art. Le principe est simple : il faut réaliser des œuvres d'art à partir de matériaux recyclés. Toutes les techniques sont autorisées. Les créations seront soumises à un jury d'élus et d'habitants qu'il est possible d'intégrer. Puis elles seront exposées à ciel ouvert sur le parcours de la zone humide des Prés Patouillats, du 17 au 31 mai. Les trois œuvres les plus originales seront récompensées.

Inscriptions pour participer ou devenir membre du jury jusqu'au 30 avril. Renseignements par mail : secretariat@chateau-landon.com ou au 01.60.55.50.27.

Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing

Les finances sont saines

La collectivité a voté son budget 2021, lundi 12 avril, au foyer rural de Château-Landon.

Une seule abstention a empêché l'unanimité de ce budget équilibré en recettes et en dépenses qui s'élève à 10.379.506 €. Les investissements se montent à 1.632.624 € et le fonctionnement à 8.746.881 €. « La situation financière est saine », a déclaré le président Jean-Jacques Hyst. Et ce depuis de nombreuses années, comme l'a prouvé le document remontant jusqu'en 2016, préparé par Pierre Laroche, directeur général des services. « C'est un bon budget et il permet d'agir sans augmenter tout de suite la fiscalité. Bien sûr, le budget évoluera dans le temps en fonction des investissements et des programmes que nous aurons à mener. Pour l'instant, nous restons à ce qui a été décidé », précisait le président à l'issue de la séance.

Un agent pour entretenir la cabine de télé-médecine

Le premier vote de la réunion a été l'adoption d'une convention avec le Département pour la mise à disposition d'une cabine de télé-médecine à Beaumont avec un agent communal qui assurera l'accueil et l'entretien (lire par ailleurs). « Merci », a lancé le maire de Beaumont, Hugues Moncel, conscient du service qui sera rendu à la population grâce à cette offre médicale de nouveau genre.

Côté aides, l'Association de l'office de tourisme Gâtinais-Val de Loing bénéficiera d'une subvention de 2.000 €. Dans la foulée, il a été voté le taux de la cotisation foncière des entreprises fixé à 22,05 % et le taux des taxes foncières : 2 % pour le bâti et le non-bâti. Ce sujet a incité un échange sur la taxe d'habitation. Selon les dires, les règles ne sont pas encore clairement définies. Malgré ce flou, le président a prévenu les élus : « Attendez-vous à une perte d'autonomie fiscale ».



Le budget de la communauté de communes a été voté avec plusieurs conventions.

Malgré ce flou, le président a prévenu les élus : « Attendez-vous à une perte d'autonomie fiscale ». Suivait le vote d'une convention-cadre intercommunale avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Ile-de-France qui comporte, entre autres, un plan annuel d'actions et des rencontres bilatérales. « Il est utile d'avoir des relations qui peuvent nous informer et nous alerter et inversement », a confié le président.

Le nombre croissant de dossiers à traiter par le service urbanisme, compétence de l'interco, a conduit à la création d'un poste permanent à temps complet et d'un autre d'une durée déterminée de neuf mois pour le service développement économique.

Recrutement au service du développement économique

Le nombre croissant de dossiers à traiter par le service urbanisme, compétence de l'interco, a

conduit à la création d'un poste permanent à temps complet et d'un autre d'une durée déterminée de neuf mois pour le service développement économique.

Contrairement à ce qui a été envisagé, c'est la Ville de Souppes qui recrutera un chef de projet pour le programme « Petites villes de demain ». Ce projet pour lequel la candidature de Souppes a été retenue est porté par l'interco.

Rose-Marie Lionnet, vice-présidente, a incité les maires à présenter leurs projets dans le cadre du CRTE (Contrats de relance et de transition écologique). Le président les a également conviés à contractualiser leurs relations avec le Département, qui se veut volontaire. « C'est une opportunité qui servira tout le territoire pour avancer. Si notre communauté de communes est exemplaire dans les domaines de l'écologie et des énergies renouvelables, on aura bien travaillé pour la planète ».

LAREDJ DJEBAR

Les grands investissements

Les principaux investissements 2021 concernent le déploiement de la fibre optique via la participation au syndicat Seine-et-Marne Numérique, le tourisme, des aménagements et modernisations. Plus de 500.000 € vont être investis dans l'aménagement de 4 stations de vélos à assistance électrique accessibles 7 jours sur 7, l'équipement de bornes automatiques à la halte nautique de Souppes, le développement d'hébergements pour cyclotouristes dans le cadre de la réhabilitation de la maison éclusière de Château-Landon et la création d'un itinéraire touristique à Château-Landon. Tout cela sans recourir à l'emprunt grâce à l'auto-financement (942.000 €), des subventions (209.000 €) et au report des excédents (142.000 €).

L'enquête publique ouvre Château-Landon

La déchetterie pour Noël ?



La déchetterie est prévue route de Puisseaux.

À l'étude depuis plus de 10 ans par les équipes municipales de Château-Landon, le projet de déchetterie porté par le SMETOM atteint enfin sa phase de concrétisation avec une ouverture espérée pour la fin de l'année. L'enquête publique déclenchée par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) sera l'ultime procédure qui devrait précéder l'engagement des travaux, prévu après l'été.

Par la voie de la newsletter communale, le maire Valérie Lagille a eu le plaisir d'annoncer la nouvelle tant attendue et d'en détailler le fonctionnement, tout en rappelant le mar-

thon administratif général, ses réglementations successives, eux-mêmes alourdis par les aléas des inondations en 2016 et le contexte sanitaire actuel.

« Cet accord enfin délivré par la DRIEE valide l'implantation de la déchetterie. Cette consultation va permettre au public de la découvrir et d'y apporter

d'éventuelles observations », rassure l'élu qui, dans le même temps, préparera la mise en œuvre de l'extension du réseau d'eau, la contribution communale qui s'ajoute à la fourniture du terrain.

Bâtie par le SMETOM, la structure de la déchetterie est dite « à plat », avec des alvéoles au sol pour dé-

charger plus facilement végétaux et gravats. Elle permettra aux habitants du secteur de déposer leurs encombrants et produits triés (bois, gravats cartons, ferrailles, déchets verts, peintures, solvants, huiles de vidanges...). Une zone de réemploi est prévue à la disposition des usagers.

Les déchets issus de productions professionnelles seront acceptés mais en petite quantité, sauf les déchets non autorisés.

PAUL LAMOUR

Enquête publique. L'enquête publique sera consultable en mairie du 26 avril au 25 mai, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures, les vendredis jusqu'à 15 h 30, vendredi 30 avril jusqu'à 19 heures et samedi 8 mai, de 9 à 11 heures.